

Règlement Intérieur

Les R.A.R.s des Samedis

(Rapide à Roissy)



Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de la Brie (M77038) représenté par Gaëlle FELCE, organise le Circuit des RARs des Samedis 2019-2020, Centre Social « Les Airelles » 20 boulevard de la Malibran à 77680 Roissy en Brie.

Le circuit des RARs des Samedis s'étale sur la saison 2019-2020 en 10 dates homologuées FIDE.

Article 2 : Homologations et Appariements

10è R.A.R. samedi 28 septembre 2019	homologuée FFE	sous le numéro 49683
11è R.A.R. samedi 19 octobre 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 49941
12è R.A.R. samedi 16 novembre 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 49973
13è R.A.R. samedi 14 décembre 2019	homologuée FIDE	sous le numéro 49974
14è R.A.R. samedi 11 janvier 2020	homologuée FIDE	sous le numéro 49975
15è R.A.R. samedi 8 février 2020	homologuée FIDE	sous le numéro 49976
16è R.A.R. samedi 14 mars 2020	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
17è R.A.R. samedi 11 avril 2020	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
18è R.A.R. samedi 16 mai 2020	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
19è R.A.R. samedi 13 juin 2020	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX

Toutes les étapes du circuit R.A.R. du Samedi se jouent en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.6) se font au système suisse intégral.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10 minutes + 5 secondes / coup.

Article 4 : Inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours.

L'inscription est gratuite pour tous les adhérents du Club d'Échecs de la Brie.

Pour les joueurs qui ne sont pas adhérents au CEB77, l'inscription est gratuite pour tous les autres joueurs, s'ils s'inscrivent jusqu'au lundi qui précède un tournoi (soit à J-5, le dimanche).

A partir du lundi, le droit d'inscription est fixé à 2€ pour un jeune et de 3€ pour un adulte.

Pointage obligatoire de 16h à 16h20.

Article 5 : Horaires des rondes

Accueil des extérieurs : à partir de 16h

Ronde 1 : 16h30

Ronde 2 : 17h00

Ronde 3 : 17h30

Ronde 4 : 18h00

Ronde 5 : 18h30

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance. Aucun prix ne sera distribué.

Néanmoins, pour les joueurs du CEB, un classement cumulé sera tenu. Chaque place sera dotée de points. Le CEB offrira l'inscription à un tournoi de l'été au premier du Classement combiné et récompensera le « podium final ».

Pour les « extérieurs », l'organisateur récompensera le joueur le mieux classé, à la condition que ce dernier ait participé à 5 étapes au moins.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE – D53122 – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzter dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Commission d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 10 minutes après le début de la ronde.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 12

L'inscription au « R.A.R. des Samedis » implique l'acceptation :

- du Règlement Intérieur
- de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

Gaëlle FELCE
Club d'Echecs de la Brie



L'arbitre

Vincent LEITIENNE

